

Le 7 juillet 2006

APPROBATION DES MÉDICAMENTS EN ONTARIO

Processus d'examen des médicaments en Ontario

Lorsque l'Ontario envisage le financement de nouveaux médicaments, la province compte sur l'avis d'experts médicaux qui sont membres du Comité d'appréciation des médicaments et des thérapeutiques (CAMT). Le CAMT examine et évalue soigneusement les données cliniques et scientifiques de même que la rentabilité des produits médicamenteux et fait des recommandations au ministre de la Santé et des Soins de longue durée pour dire si un financement devrait être accordé.

Processus d'examen des médicaments contre le cancer

Au début de l'année 2005, le ministère a mis sur pied un sous-comité mixte du CAMT et d'Action Cancer Ontario, le principal conseiller du gouvernement ontarien en matière de traitement du cancer. Ce sous-comité fournit des conseils d'experts au CAMT, dont les recommandations sur le financement sont transmises au ministre de la Santé et des Soins de longue durée.

Ce nouvel organisme consultatif mixte simplifie le processus d'approbation des médicaments contre le cancer et garantit une approche uniforme à l'égard des décisions de financement des médicaments. Cela signifie aussi que la province peut mettre à jour sa couverture des médicaments contre le cancer plus fréquemment, au fur et à mesure que de nouveaux médicaments sont recommandés et approuvés.

Mode d'action des quatre nouveaux médicaments contre le cancer

- Velcade est un médicament injectable par voie intraveineuse qui est toxique pour les cellules cancéreuses car il empêche leur reproduction et leur croissance. Velcade est utilisé pour le traitement du myélome multiple, lorsque les pharmacothérapies précédentes ont échoué. Le myélome multiple est un cancer du sang qui touche la moelle osseuse.
- Taxotere, un autre médicament injectable par voie intraveineuse, est utilisé dans le cadre d'un régime posologique pour traiter le cancer du sein à un stade précoce. Son action consiste à entraver la capacité des cellules cancéreuses à se diviser et à croître, ce qui mène à leur destruction.
- Tomudex est utilisé dans le traitement du mésothéliome, un cancer du poumon qui peut se développer à la suite d'une exposition à l'amiante. Le médicament entrave la capacité des cellules cancéreuses à se diviser et à croître.
- Tarceva est un médicament administré par voie orale qui est utilisé pour traiter le cancer du poumon au stade avancé, lorsque les autres traitements ont échoué. Ce médicament est toxique pour les cellules cancéreuses, car il empêche leur reproduction et leur croissance. Il cible l'un des facteurs essentiels à la croissance des cellules impliquées dans le développement du cancer du poumon « non à petites cellules » et ralentit par conséquent la croissance des cellules du cancer du poumon.

Loi de 2006 sur un régime de médicaments transparent pour les patients

Grâce à la *Loi de 2006 sur un régime de médicaments transparent pour les patients*, le gouvernement McGuinty améliore encore le processus d'approbation des médicaments. Cette loi permettra à notre gouvernement d'améliorer l'accès aux traitements médicamenteux et d'en donner davantage aux contribuables ontariens pour leur argent. Le plan du gouvernement pour réformer le régime de médicaments entend notamment :

- améliorer l'accès aux médicaments pour les patients grâce à de nouvelles inscriptions conditionnelles de médicaments, à l'accès exceptionnel et à l'examen accéléré des médicaments considérés comme des découvertes;
- écouter les points de vue des Ontariennes et des Ontariens par l'entremise d'un nouveau Conseil des citoyens qui conseillera le ministère sur les aspects sociaux des politiques et des priorités en matière de médicaments;
- utiliser l'expertise des pharmaciens de l'Ontario grâce à un nouveau conseil des pharmaciens pour conseiller le ministère et l'administrateur du programme public de médicaments;
- renforcer la transparence en donnant aux patients un rôle à jouer dans les recommandations du comité d'examen des médicaments concernant l'inscription des médicaments sur la liste gouvernementale.